

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

INSTITUT DE RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE



2026

## PLAN ANNUEL DE FORMATION



DIRECTION DE LA FORMATION  
ET DES APPUIS TECHNIQUES

## I- INTRODUCTION

La professionnalisation des acteurs de la commande publique est le centre d'intérêt principal dans la fonction régulatrice de la formation au niveau de l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP). En effet, elle constitue l'assurance qualité génératrice de la performance durable de la commande publique.

Dans ce contexte caractérisé par la transformation des achats publics, les besoins nouveaux de développement économique et social sont de plus en plus intégrés. La commande publique est devenue un instrument stratégique et un levier incontournable des politiques publiques.

Au-delà du formalisme juridique, la passation de la commande publique doit non seulement être respectueuse des principes fondamentaux, mais également permettre la réalisation des objectifs économiques et sociaux poursuivis par les pouvoirs publics via l'entreprise d'un secteur privé national davantage impliqué sous le couvert de la dynamique des achats publics durables (APD).

Par ailleurs, la modernisation du système des acquisitions publiques opérationnalisée avec le lancement de la plateforme Appel public en procédure électronique (APPEL) en 2025 exige une nouvelle orientation des outils et techniques de transmission des connaissances, des compétences et des apprentissages. Cette évolution qualitative de la passation de la commande publique requiert un programme spécial de sensibilisation, de formation et d'accompagnement technique continu des acteurs de la passation des achats publics. La conception dudit programme multipartite nécessite des consultations approfondies, non seulement pendant sa phase de développement, mais aussi lors de sa mise en œuvre et de son suivi-évaluation.

En 2026, l'offre de formation en commande publique devra permettre aux autorités contractantes et au secteur privé national :

- De maîtriser le nouveau plan de passation des marchés
- De maîtriser les dispositifs juridiques et institutionnels d'accès à la commande publique via la plateforme APPEL
- De maîtriser les dispositifs juridiques et institutionnels de passation de la commande publique via la plateforme APPEL
- D'opérationnaliser les APD avec notamment les avantages et facilités accordés aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et aux entreprises à direction féminine.

La formation et l'accompagnement des acteurs du système de la passation de la commande publique sont un pilier robuste du cadre stratégique de la mise en œuvre de la nouvelle vision. Le terrain juridique et institutionnel est largement propice pour le développement d'une telle implantation. C'est dans ce sens que l'article 2 du décret du 5 avril 2023 portant organisation et fonctionnement prévoit que l'ARCOP a pour mission de :

- Contribuer à l'information de l'ensemble des acteurs de la commande publique ;
- Proposer des programmes d'information et de sensibilisation des acteurs économiques en vue d'accroître leur capacité ;
- Contribuer à la programmation et à l'organisation de la formation initiale et continue des acteurs de passation des marchés publics en relation avec les centres de formation aux niveaux national, régional et international afin de promouvoir la mise en place de filières spécialisées.

Pour la bonne exécution de ces missions, « il est créé un institut de formation en matière de marchés publics et de contrats de partenariat public-privé<sup>1</sup> ». L'Institut, dénommé Institut de Régulation de la Commande publique (IRCOP), « propose et exécute des programmes d'information, de sensibilisation et de formation sur la réglementation des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé<sup>2</sup> » sur le fondement des besoins de capacitation des acteurs de la commande publique. La création du centre de formation participe à la politique de professionnalisation des achats publics bâtie dans le moule de la charte des compétences et de l'expertise nationale.

Le plan annuel de formation et des appuis techniques est la déclinaison annuelle du plan d'action de la professionnalisation approuvée par la MAPS professionnelle. Il est le foyer de l'offre de formation de l'année en cours suivant les résultats du traitement des besoins de formation et d'appuis techniques des acteurs de la commande publique.

Le recensement des besoins de formation de 2026 lancé le 19 novembre 2025 auprès des acteurs de la commande publique<sup>3</sup>.

L'offre de formation concerne l'ensemble des facettes de la commande publique :

- Marché de travaux
- Marché de fournitures

---

<sup>1</sup> Article 2. 14 du décret du 5 avril 2023 portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP

<sup>2</sup> Rapport de présentation du décret du 5 avril 2023 portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP

<sup>3</sup> La fiche portant recensement des besoins de formation et appui technique 2026 a été transmise aux ministères, établissements publics, agences, sociétés nationales, collectivités territoriales, agences de développement régional, au secteur privé national et à la société civile ;

- Prestations intellectuelles
- SYGMAP
- PPP
- MSPP
- MSMP
- Gestion des contrats :
- Analyse des critères financiers

Pour l'essentiel, le périmètre de l'offre annuelle de formation est circonscrit dans deux rubriques rappelées ci-après :

- la formation qualifiante
- et la formation diplômante.

La bonne diffusion de ce plateau pédagogique requiert des mutations profondes aussi bien dans l'ingénierie de la formation qu'au niveau de l'appui technique. Dans ce cadre, l'efficacité de l'accompagnement des acteurs du système de passation de la commande publique est tributaire de la bonne mise en œuvre des deux volets de la digitalisation ci-dessous :

- Un système d'information intégré
- Une plateforme autonome dédiée à la gestion du processus de la formation.

Les actions majeures à entreprendre devront permettre notamment :

- De procéder à la formation des décideurs
- D'organiser des ateliers structurants axés sur la pratique professionnelle des PPP
- d'élargir et rendre plus attractif le bassin des formateurs agréés
- de générer l'évaluation à chaud des sessions en ligne sous le format dématérialisé en relation avec le lien de formation
- de diffuser les dossiers types et des sessions thématiques spécifiques du Réseau en présentiel
- de créer le groupe des spécialistes de passation des marchés des projets soumis aux procédures pays et bailleurs (Banque mondiale, BAD, BID, etc.)
- De renforcer le dispositif d'appui technique et d'accompagnement des femmes entrepreneures via le déploiement des **bureaux d'assistance technique** en milieu régional avec le rattachement aux Chambres de Commerce et de mettre en place des programmes de formation spécifiques relativement à la plateforme.

Qui plus est, le présent plan de formation 2026 est déroulé dans un contexte marqué par la transformation qualitative du cadre réglementaire et managérial de la commande publique.

Les mutations de la réglementation de la commande publique sont caractérisées par les innovations substantielles de l'encadrement des contrats de partenariats public-privé<sup>4</sup> et des marchés publics<sup>5</sup>, d'une part, et l'opérationnalisation des achats publics durables et responsables via l'entrée en vigueur des nouveaux dossiers types, de la dématérialisation de la passation des acquisitions publiques.

L'offre de formation des acteurs de la commande publique 2026 est principalement axée sur la formation spécifique des contrats de partenariat public-privé et l'accès des personnes réputées vulnérables à la commande publique, notamment les femmes, les personnes vivant avec un handicap et les jeunes.

La formation qualifiante de la passation des marchés publics épouse le périmètre ci-après :

- Réglementation
- Dossiers types
- Guide du soumissionnaire
- Marchés de travaux
- Marchés de fournitures
- Marché de prestations intellectuelles
- Achats publics durables
- Éthique dans les marchés publics
- Dématérialisation de la passation des marchés publics
- Marchés réservés
- Sous-traitance / groupements/ cotraitance/ marge de préférence et allotissement
- Évaluation des offres dans les marchés publics
- Accords-cadres
- Actualisation et révision des prix dans les marchés publics
- Modalités de règlements des marchés
- Gestion des contrats des marchés publics
- Résiliation, ajournement de marchés et substitution d'entreprises
- Problématiques des marchés de services courants (cas de marchés de nettoyage, de gardiennage et d'assurance)
- Analyse des critères financiers

---

<sup>4</sup>Loi n° 2021-23 du 2 mars 2021 relative aux contrats de partenariats publics-privés, JORS n°7407 du 15 mars 2021, pp.285-295.

<sup>5</sup> Décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics, JORS spécial, n° 7592 du 26 janvier 2023 ;

- Analyse des déviations dans les marchés publics
- Procédures Bailleurs
- Archivage et classement des documents de marché
- Préparation aux missions d’audits (partage et échange sur la méthodologie)

Celle en partenariat public-privé est circonscrite dans le périmètre ci-dessous :

- Théorie des PPP
- Préparation et structuration des projets
- Passation et suivi de l’exécution des projets
- Contrôle, contentieux et audit des PPP
- Analyse financière des projets PPP
- Gestion des risques dans les projets PPP
- Évaluation des projets PPP
- Atelier de formation pratique en PPP

Deux ateliers internationaux sont prévus, notamment en partenariat avec la Banque Mondiale :

- Achats publics durables
- Contrats FIDIC

Par ailleurs, dans le cadre de la formation qualifiante, il est également prévu la diffusion des programmes spécifiques ci-dessous :

- le programme de formation du PACASEN 2026 ;
- le programme de formation axé sur la plateforme APPEL ;
- le programme jeune assistant en marché public, le cas échéant.

La tenue d’au moins quarante (40) sessions de formation qualifiante est projetée.

Pour la formation diplômante, la présente année sera marquée par :

- la clôture de la deuxième promotion et le lancement de celle de la troisième du « **Master en Commande publique et Gestion des Finances publiques** »
- la poursuite des programmes des « **Masters Management et Régulation des Marchés publics** »
- la relance du « **Master Ingénierie de la Commande publique** ».

L’appui technique est un levier incontournable dans le dispositif de veille et d’anticipation sur la passation et surtout sur l’exécution de la commande publique. Cet appui technique, au-delà

des sessions de formation organisées, comprend l'accompagnement des acteurs de la commande publique à travers le réseau des Coordonnateurs des Cellules de Passation des marchés (CPM) et le suivi post formation, le traitement des saisines émanant des acteurs de la commande publique, la mise à jour des modules et des supports de formation, l'information des acteurs sur les innovations à la suite de l'évolution du cadre réglementaire.

La particularité des procédures bailleurs requiert une attention majeure à intégrer dans le plateau thématique des sessions d'échanges et de partage. Le renforcement de l'approche comparative des procédures pays et celles des bailleurs requiert la création d'un groupe spécifique des SPM des projets bailleurs notamment Banque mondiale (BM), Banque Africaine de Développement (BAD), et la Banque Islamique de Développement (BID).

L'accompagnement des acteurs dans la conduite de la passation et de l'exécution est maintenu via notamment **la formation post-audit** en mettant en œuvre un programme adéquat de suivi des autorités contractantes et des acteurs du secteur privé national. Un tel programme est basé sur les difficultés soulevées lors de l'audit des procédures, les questions récurrentes à la suite de la saisine des acteurs de la commande publique et l'actualité des marchés publics, telles que l'accès du secteur privé à la commande publique, les achats publics durables, les aspects financier et comptable des marchés publics, le recours aux PPP et la réglementation des centrales d'achats.

Ce suivi permet d'implanter durablement les compétences acquises lors de la formation post-audit au bénéfice de l'autorité contractante et du secteur privé. Il permet aussi d'anticiper et de générer un plan d'action de mitigation des dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution de la commande publique.

En somme, le plan de formation 2026, en visant l'amélioration qualitative des ressources humaines de la commande publique, est un outil managérial pour l'atteinte des résultats ci-dessous :

- l'appropriation de la nouvelle réglementation en vigueur par les acteurs de la commande publique ;
- le respect des principes de bonne gouvernance : transparence, éthique, libre accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, optimisation des ressources, efficacité.

- L'accompagnement pour l'atteinte des huit axes stratégiques du renouveau de la commande publique

Il s'inscrit dans l'objectif stratégique de moderniser et de renforcer l'efficacité de la commande publique durable à travers des ressources humaines de qualité aptes à mener les procédures en conformité. Les « principaux objectifs portent sur :

- la célérité dans le traitement des demandes des acteurs de la commande publique ;
- le renforcement des capacités des acteurs sur toute la chaîne de passation et d'exécution de la commande publique ;
- l'amélioration de l'organisation et de ses performances ;
- la professionnalisation des acteurs et le développement du capital humain ;
- le développement de l'employabilité des jeunes et des start-up ;
- la sensibilisation sur les achats publics durables ;
- l'entretien d'une relation de confiance durable avec les parties intéressées<sup>6</sup> ».

## II- DESIGN DE LA FORMATION :

### PLAN ANNUEL DE FORMATION 2026

#### Éléments du plan

<b>Programme de formation existante,</b>	<p><b>Le plateau pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Formation qualifiante :</b></li> <li>- Autorités contractantes</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Société civile</li> <li>- La mise en réseau des acteurs, notamment les coordonnateurs de Cellule de passation des marchés</li> <li>- <b>Formation diplômante :</b></li> <li>- Master professionnel en Management et Régulation des Marchés publics</li> <li>- Master Ingénierie de la commande publique</li> <li>- Master Commande publique et Gestion des Finances publiques</li> </ul>
--	--

<sup>6</sup> Politique qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, note de service n°000395/ARMP/DG/AI, du 13 février 2020.

<p><b>convention en cours</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accréditation de Spécialistes en Passation des Marchés</li> <li>- Accréditation de Spécialistes en Partenariat Public Privé</li> <li>- Accréditation de Spécialistes en Formation professionnelle</li> </ul> <p><b>Les conventions et partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord – Cadre du Master professionnel en Management et Régulation des Marchés publics, UCAD, ENA et ARMP, le 30 janvier 2012</li> <li>- Avenant de l’Accord-Cadre du Master professionnel en Management et Régulation des Marchés publics, UCAD, ENA et ARMP, le 30 octobre 2018</li> <li>- Convention de partenariat entre le Médiateur de la République et l’ARMP, le 21 avril 2018</li> <li>- Accord-Cadre de Coopération du Master Ingénierie de la commande publique, UGB/Rectorat et ARMP, le 10 mai 2019</li> <li>- Convention Spécifique du Master Ingénierie de la commande publique, UGB/UFR/SJP et ARMP, le 15 mai 2019</li> <li>- Accord-Cadre du Master professionnel en Management et Régulation des Marchés publics, UCAD, ENA et ARMP, le 1<sup>er</sup> octobre 2020</li> <li>- Convention de partenariat ONUFEMMES et ARMP.</li> <li>- Convention Université de Iba Der THIAM de Thiès et l’Agence de Développement Régional de Thiès</li> <li>- Convention avec la Cour suprême</li> <li>- Convention UNAPP</li> <li>- Signature en cours de la convention avec le MEDES, l’ONECCA et l’ARCOP</li> </ul>
-----------------------------------	---

<p><b>Rappel des résultats de l’année N-1</b></p>	<p>La synthèse des activités de formation de l’année 2025 se présente comme ci suit</p> <table border="1" data-bbox="316 1361 1535 1953"> <thead> <tr> <th data-bbox="316 1361 995 1458">TYPES DE FORMATION</th> <th data-bbox="995 1361 1305 1458">NOMBRE DE FORMATION</th> <th data-bbox="1305 1361 1535 1458">NOMBRE D’AUDITEURS FORMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="316 1458 995 1525">FORMATION QUALIFIANTE</td> <td data-bbox="995 1458 1305 1525">50</td> <td data-bbox="1305 1458 1535 1525">3.237</td> </tr> <tr> <td data-bbox="316 1525 995 1608">RÉSEAU APPUI TECHNIQUE</td> <td data-bbox="995 1525 1305 1608">17</td> <td data-bbox="1305 1525 1535 1608">975</td> </tr> <tr> <td data-bbox="316 1608 995 1675">Session internationale</td> <td data-bbox="995 1608 1305 1675">2</td> <td data-bbox="1305 1608 1535 1675">136</td> </tr> <tr> <td data-bbox="316 1675 995 1749">Master en management et régulation des marchés publics</td> <td data-bbox="995 1675 1305 1749">12 mois</td> <td data-bbox="1305 1675 1535 1749">26</td> </tr> <tr> <td data-bbox="316 1749 995 1816">Master en commande publique et gestion des finances publiques</td> <td data-bbox="995 1749 1305 1816">12 mois</td> <td data-bbox="1305 1749 1535 1816">35 (M 1) 105 (M2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="316 1816 995 1883">Assistant en passation des marchés</td> <td data-bbox="995 1816 1305 1883">5 mois</td> <td data-bbox="1305 1816 1535 1883">242</td> </tr> <tr> <td data-bbox="316 1883 995 1953"><b>TOTAL FORMES</b></td> <td data-bbox="995 1883 1305 1953"></td> <td data-bbox="1305 1883 1535 1953"><b>4.756</b></td> </tr> </tbody> </table>	TYPES DE FORMATION	NOMBRE DE FORMATION	NOMBRE D’AUDITEURS FORMES	FORMATION QUALIFIANTE	50	3.237	RÉSEAU APPUI TECHNIQUE	17	975	Session internationale	2	136	Master en management et régulation des marchés publics	12 mois	26	Master en commande publique et gestion des finances publiques	12 mois	35 (M 1) 105 (M2)	Assistant en passation des marchés	5 mois	242	<b>TOTAL FORMES</b>		<b>4.756</b>
TYPES DE FORMATION	NOMBRE DE FORMATION	NOMBRE D’AUDITEURS FORMES																							
FORMATION QUALIFIANTE	50	3.237																							
RÉSEAU APPUI TECHNIQUE	17	975																							
Session internationale	2	136																							
Master en management et régulation des marchés publics	12 mois	26																							
Master en commande publique et gestion des finances publiques	12 mois	35 (M 1) 105 (M2)																							
Assistant en passation des marchés	5 mois	242																							
<b>TOTAL FORMES</b>		<b>4.756</b>																							

<b>Problématique</b>	<p><b>La question :</b> Un contexte marqué par la transformation de la commande publique avec une « <b>Commande publique moderne et endogène au service du développement économique et social</b> »</p> <p><b>La réponse :</b> La commande publique durable et responsable est de plus en plus un instrument stratégique de développement économique et social avec la participation active du secteur privé national sous le prisme de la modernisation du système de passation des acquisitions publiques.</p>
<b>Objectifs de la formation (général et spécifique)</b>	<p>À l'issue des sessions de formation, l'acteur de la commande publique est capable de :</p> <p><b>Dans le domaine du partenariat public- privé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En termes de connaissances :</b></li> <li>- Connaître la théorie des PPP</li> <li>- Maitriser la réglementation des PPP</li> <li>- Préparer et structurer les projets PPP</li> <li>- Passer et suivre l'exécution des projets</li> <li>- Connaître le contrôle, le contentieux et l'audit des projets PPP</li> </ul> <p><b>Dans le domaine des marchés publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser la réglementation</li> <li>- Utiliser les nouveaux dossiers types APD</li> <li>- Maitriser les achats publics durables (économique, social et environnemental)</li> <li>- <b>En termes de savoir-faire :</b></li> <li>- Décider du mode de contractualisation le plus adapté au projet</li> <li>- Utiliser les procédures des bailleurs</li> <li>- Hiérarchiser les risques de procédures</li> <li>- Prévoir et résoudre les litiges et contentieux</li> <li>- Utiliser les techniques de négociation des projets</li> <li>- Adopter la procédure de dématérialisation</li> <li>- <b>En termes de savoir-être :</b></li> <li>- Utiliser les textes applicables en matière d'éthique, et de lutte contre la fraude et la corruption</li> <li>- Valoriser et mettre en pratique les principes fondamentaux de la commande publique</li> </ul>
<b>Clientèle visée et système client</b>	<p>En 2026, la formation cible en priorité :</p>

## En marché public

- Institutions constitutionnelles et sociales
- Personnes responsables de marchés et autres décideurs au niveau central et décentralisé
- Membres des cellules genre et environnement, le cas échéant
- Collectivités Territoriales et Agences Régionales de Développement (ARD)
- Secteur privé national (patronat et artisanat)
- PME à direction féminine
- Jeunes : Assistants/startup
- SPM de la Banque Mondiale des pays africains

### Autres cibles :

#### Au niveau des Autorités contractantes

##### Clientèle habituelle :

- Membres des cellules de passation des marchés
- Membres des commissions des marchés
- Membres des commissions de réception
- Services techniques

##### Élargissement aux autres membres des AC

##### Marchés publics :

- Décideurs et managers publics (Gouvernement et Assemblée Nationale)
- SPM des projets des bailleurs
- 

##### PPP

#### À FORMER EN PRIORITÉ (2026)

- **Autorités contractantes** : points focaux PPP, personnes responsables du contrat, spécialistes en passation, membres des commissions d'appel d'offres, agents services techniques, juridiques et financiers, Collectivités territoriales, membres UGP
- **Corps de contrôle et juridictions** : OFNAC, Agence Judiciaire de l'État (AJE), Cour des comptes, Cour suprême, IGE
- **Secteurs partiellement exclus** : Energie, Mines, Telecom

#### Au niveau du secteur privé

##### Marchés publics

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PME/PMI/PMEF</li> <li>- Organisations patronales et professionnelles</li> <li>- Ordre professionnel</li> <li>- Secteur de l'artisanat</li> <li>- Jeunes porteurs de projet et start-up</li> <li>- Assistants en marché public</li> <li>- Femmes entrepreneures</li> </ul> <p><b>PPP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BTP</li> <li>- Banques et établissements financiers</li> <li>- Professionnels du numérique (écosystème)</li> <li>- Assureurs</li> <li>- Organisations patronales</li> <li>- Entreprises de services,</li> </ul> <p><b>Au niveau de la société civile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG</li> <li>- Associations</li> <li>- OCB</li> <li>- Presse économique et autres acteurs des médias</li> </ul>
<p><b>Contenu indicatif</b></p>	<p><b>Axes de la formation en marché public</b></p> <p><b>Formation qualifiante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation</li> <li>- Dossiers types</li> <li>- Guide du soumissionnaire</li> <li>- Marchés de travaux</li> <li>- Marchés de fournitures</li> <li>- Marché de prestations intellectuelles</li> <li>- Check-list du contrôle de l'exécution des marchés</li> <li>- Gestion des contrats des marchés publics locaux</li> <li>- Achats publics durables</li> <li>- Archivage et classement des documents de marché</li> <li>- Accords-cadres</li> <li>- Actualisation et révision des prix dans les marchés publics</li> <li>- Procédures Bailleurs</li> <li>- Sous-traitance / cotraitance / groupement</li> <li>- Marchés réservés.</li> </ul> <p><b>Formation diplômante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Master professionnel en Management et Régulation des Marchés publics (UCAD, ENA et ARP)</li> </ul>

- Master Ingénierie de la Commande publique (UGB/SJP/SL et ARMP)
- Master commande publique et Gestion des Finances publiques (UIDT/ARD Thiès et ARMP)
- Master international Commande Publique Durable : Procédures Bailleurs
- Programme Accréditation en Commande publique en APD
- Programme Accréditation en Commande publique en suivi et gestion des contrats

**Avec le renforcement des enseignements :**

- Jeudi du Master en Management et Régulation des marchés publics (DK)

**Interventions potentielles :**

- Professeur Abdoulaye SAKHO,
- Monsieur Youssoupha SAKHO
- Experts UNAPP / DCMP / ARCOP et autres

**Réseaux**

- Marchés réservés
- PPM
- Dimension environnementale de la commande publique
- Gestion des contrats de marchés
- Analyse des bilans financiers des marchés
- Procédures bailleurs de fonds
- Les délais dans les marchés publics
- Évaluation des offres dans les marchés publics
- Actualisation et révision des prix dans les marchés publics
- Modalités de règlements des marchés
- Résiliation, ajournement de marchés et substitution d'entreprises Problématiques des marchés de services courants (cas de marchés de nettoyage et d'assurance)
- Analyse financière des projets PPP
- Gestion des risques dans les projets PP
- Préparation aux missions d'audits (partage et échange sur la méthodologie)
- Évaluation des projets PPP
- Autres

**Formation post audit**

**Axes de la formation des PPP :**

Le programme comprend 4 modules

**Module I : théorie des PPP**

- Définition et principe des PPP

- Fondements théoriques et conceptuels des PPP
- Typologie des PPP
- Décision de recours aux PPP
- Recours aux PPP : avantages
- Cadre réglementaire des PPP

**Exercices et cas pratiques : questions-réponses et/ou QCM**

**Module II : Préparation et structuration des projets**

- Cycle de vie du projet
- Identification et sélection des projets PPP
- Études de faisabilité
- Élaboration de la fiche de projet
- Évaluation préalable 11-1 Faisabilité technique, socio-économique, juridique et environnementale
  - 11-2 Analyse financière
  - 11-3 Analyse et répartition des risques
  - 11-4 Détermination du mode contractuel et du mode de passation
- Soutenabilité budgétaire des PPP
- Rapport d'évaluation préalable
- Market Sounding
- Budgétisation et la comptabilisation dans les PPP

**Exercices et cas pratiques :**

- Étude de cas : élaboration d'une fiche de projet
- Rapport d'évaluation préalable
- Analyse et répartition des risques

**Module III : Passation et suivi de l'exécution des projets**

- La préparation du plan de passation des contrats ppp
- L'élaboration du dossier d'appel d'offres et prise en compte des critères de durabilité
- Les procédures de droit commun
  - Appel d'offres en une étape
  - Appel d'offres en deux étapes

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures dérogatoires</li> <li>- Le dialogue compétitif</li> <li>- L'appel d'offres restreint</li> <li>- L'appel d'offres avec concours</li> <li>- L'entente directe</li>   <li>- Les outils contractuels spécifiques</li> <li>- L'accord programme</li> <li>- L'offre d'initiative privée</li> <li>- Les contrats financés par ressources extérieures (les procédures bailleurs applicables aux PPP)</li> <li>- Mise au point du contrat PPP</li> <li>- Suivi du projet PPP</li> <li>- Évaluation du projet PPP</li> <li>- Classement et archivage</li> </ul> <p><b>Exercices et cas pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un PPM</li> <li>- Élaboration d'un DAO</li> <li>- Évaluation des offres (choix de l'offre la plus économiquement avantageuse)</li> <li>- Étude de cas : exemple de mise au point d'un contrat</li> </ul> <p><b>Module IV : Contrôle des projets PPP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle a priori des PPP</li> <li>- Le contentieux des PPP</li> <li>- L'audit des contrats de partenariat</li> </ul> <p><b>Exercices et cas pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Check-list de contrôle</li> <li>- Étude de cas : recours contentieux</li> <li>- Jeux de rôle</li> </ul>
<p><b>Techniques d'enseignement</b></p>	<p>La diffusion de la formation est bimodale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>En FOAD : le mode de principe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plateforme Zoom</li> <li>▪ Applicable à toute l'offre de formation</li> </ul> </li> <li>▶ <b>En présentiel : selon les besoins et les ressources</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode expérientielle</li> <li>Activités structurées</li> </ul> </li> </ul> <p>Lange : le français / langues nationales (acteurs de l'économie sociale et solidaire)</p>

<b>Techniques de transfert d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recours aux méthodes et techniques de l'andragogie</li> <li>➤ Pratique du transfert des apprentissages</li> </ul> <p><u>Avant la formation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- partager l'agenda de la formation</li> </ul> <p><u>Pendant la formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler la matrice de la formation</li> <li>- Échanger clairement sur l'utilité des apprentissages et des contraintes à leur transfert</li> <li>- Privilégier la pratique (retour expérience)</li> <li>- Rappeler des règles de fonctionnement de la session de formation</li> <li>- Terminer les modules par des questions-réponses : Cahier d'exercices</li> </ul> <p><u>Après la formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre la documentation</li> <li>- Faire le suivi de la formation par l'appui technique</li> <li>- Suivre la formation post-audit des marchés publics</li> </ul>
<b>Formateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formateurs agréés</li> <li>- Experts UNAPPP</li> <li>- Experts DCMF</li> <li>- Experts ARCOP</li> <li>- Autres personnes-ressources</li> </ul>
<b>Durée et lieu</b>	<p><b>Marchés Publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Qualifiant classique</b></li> <li>- <b>5 jours</b>: Réglementation</li> <li>- <b>5 jours</b> : Dossier Types Qualifiant 5 + 5 jours en présentiel qu'en FOAD</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Qualifiant thématique</b></li> <li>- <b>2 ou 3 jours</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diplômant : 1 an</li> <li>▶ Certification : 10 jours</li> </ul> <p><b>PPP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 jours</b></li> <li>- <b>6 jours</b></li> </ul>

<b>Matériel et équipement</b>	<p>► <b>En Présentiel</b></p> <p>Vidéoprojecteur, pointeur, tableau blanc, etc.</p> <p>► <b>En FOAD</b></p> <p>Vidéoconférence (Zoom PRO) et Google class room Support informatique souhaité : technicien en informatique</p>
<b>Méthodes d'évaluation</b>	<p>Mode d'évaluation de la performance <i>Évaluation du niveau de satisfaction</i></p> <p>► <b>À chaud :</b></p> <p>Fiche d'évaluation de la formation Évaluation en ligne à intégrer dans le lien d'invitation</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>Pour la formation :</b></p> <p>Niveau de mise en œuvre du programme de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de sessions réalisées/ nombre de sessions prévues</li> <li>- nombre de participants formés/ nombre de participants prévus</li> </ul> <p><b>Pour appui technique :</b></p> <p>Niveau de traitement des saisines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de saisines traité par trimestre/ Nombre de participants prévus</li> </ul>

### III. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION

La mise en œuvre du plan de formation est conditionnée par la gestion performante du système d'apprentissage, de la durée des sessions, du calendrier de la formation et du budget.

#### 1- Les modes de diffusion de la formation

La présente offre de formation et d'appui technique est bimodale du fait de la combinaison de la formation en ligne (mode de principe), en ligne et présentiel.

La formation des acteurs de la commande publique se déroulera en principe suivant le mode de la formation en ligne (FOAD). Toutefois, l'organisation de sessions de formation en présentiel est actée en cas de besoin.

Le tableau ci-après retrace les modes de diffusion du programme de formation et d'appui technique 2026 dans ses différentes composantes :

<b>ATELIER</b>	<b>MODE DE DIFFUSION</b>	<b>LOGISTIQUE</b>	<b>BUDGET</b>
Formation en Partenariat public-privé	FOAD/ Présentiel	ARCOP/ partenaires	ARCOP/ Partenaires
Formation qualifiante en Marché public	FOAD/ Présentiel	DFAT/DSD	ARCOP/ Partenaire
Formation des Assistants en Marché public	FOAD	DFAT/DSD	ARCOP
Formation PACASEN sur quatre niveaux	Présentiel Dakar et milieu régional	Direction de la formation du MGTDAT	PACASEN
Réseau des Coordonnateurs de cellules de passation des marchés	FOAD/ Présentiel	DFAT/DSD	ARCOP
Master en Management et Régulation des marchés publics	Présentiel	ARCOP/UCAD/ENA/DS D	Autofinancement
Master Ingénierie de la Commande publique	Bimodale	ARCOP/UGB/DSD	Autofinancement
Master Commande publique et Gestion des Finances publiques	FOAD	ARCOP/UIDT/ ARD Thiès/DSD	Autofinancement
Formation post-audit	Présentiel	ARCOP/CG/DSD	ARCOP
Formation international	Présentiel	ARCOP/ BM	Banque mondiale
Formation spécifique	Présentiel	ARCOP/partenaire	ARCOP/partenaire

## **2- La durée des sessions de formation :**

- Réglementation : 5 jours
- Dossiers types : 5 jours
- Partenariat public-privé : 2 à 5 jours
- Achats publics durables : 2 à 4 jours
- Achats publics durables et genre : 2 à 4 jours

- Actualisation et révision des prix dans les marchés publics : 2 jours
- PACASEN 2026 : 3 à 5 jours
- Formation des Assistants en Marché public : 5 à 6 mois
- Réseau : 1 à 2 jours
- Formation post-audit : 2 jours
- Formation des formateurs : 1 à 2 jours.
- Formation internationale : 5 jours

Les sessions de formation prévues sont notamment :

- Partenariat public-privé
- Achat public durable
- Achat public durable et genre (Programme ONU-Femmes)
- Actualisation et révision des prix dans les marchés publics
- Réglementation des marchés de fournitures
- Réglementation des marchés de travaux
- Réglementation des marchés de prestations intellectuelles
- Dossier-types APD
- Dossiers types de fournitures
- Dossiers types de travaux
- Dossiers types de prestations intellectuelles
- Passation des marchés publics des Collectivités territoriales
- Formation post-audit
- Réseau des acteurs de la commande publique
- Formation de formateurs
- Master en Management et Régulation de Marchés publics
- Master Ingénierie de la Commande publique
- Master Commande publique et Gestion des Finances publiques.

Au total, au moins quarante (40) ateliers de renforcement de capacité des acteurs de la commande publique sur le budget de l'ARCOP sont prévus courant l'année 2025.

### **3- Le budget 2026**

Le plan de formation et appui technique 2025 est financé essentiellement sur la base des lignes budgétaires affectées à la DFAT rappelées ci-après

Libellé	Budget
<b>DFAT</b>	<b>195 600 000</b>
KIT PÉDAGOGIQUE ET CONFECTION SUPPORT DE FORMATION	5 000 000
ATELIERS NATIONAUX DE FORMATIONS/CADRE JURIDIQUE&INSTITUT CP	80 000 000
PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	5 000 000
FORMATION ASSISTANTS EN PASSATION DE MARCHES PUBLICS	5 000 000
AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN JARDIN IRCOP	5 000 000
PLAQUETTE IRCOP	5 000 000
ATELIERS INTERNATIONAUX DE FORMATIONS	40 600 000
COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA COMMANDE PUBLIQUE	50 000 000

Le programme spécifique du PACASEN 2025 et les ateliers internationaux ont un budget autonome conformément au cadre de partenariat. D'autres bailleurs peuvent aussi se signaler en cours d'année.

Les programmes diplômants sont autofinancés et peuvent dégager une quote-part répartie à parts égales.

L'opérationnalisation du présent plan est matérialisée par la programmation mensuelle en tenant compte des contraintes et opportunités contextuelles.

#### IV. Récapitulatif prévisionnel des sessions de formation

Ateliers	Nombre
Formation de formateurs	1
Partenariat public-privé	3
Achat public durable	6
Actualisation et révision des prix dans les marchés publics	2
Réglementation des marchés de fournitures	2
Réglementation des marchés de travaux	2
Réglementation des marchés de prestations intellectuelles	2
Dossiers types de fournitures	2
Dossiers types de travaux	2
Dossiers types de prestations intellectuelles	2
Cotraitance, sous-traitance et groupement	1
Aspects financiers du contrat de marché	1
Formation Pacasen 2026	4
Formation des Assistants en marché public	1
Préparation aux missions d'audits (partage et échange sur la méthodologie)	2
Réseau des acteurs de la commande publique	5
Formation post-audit	3
Atelier international	2
Accréditation en commande publique	2
<b>Total ateliers</b>	<b>44</b>

Telle est l'économie du plan de formation et d'appui technique 2026 qui sera déroulé avec des ajustements et des mises à jour à temps opportun.